



Rapport annuel 2017

sur la qualité et le prix du service de traitement des déchets ménagers

En application du décret n° 2000-404
du 11 mai 2000



SOMMAIRE

Le SY.T.O.M en bref	3
Les compétences du syndicat	5
Ses installations	6
Ses principaux interlocuteurs	7
Ses élus locaux	8
L'essentiel de l'exercice 2017	11
Interview du Président	12
Indicateurs 2017	14
Principaux indicateurs	15
Synthèse des tonnages	16
Le centre de tri modernisé	17
EVOL'UTOM 36	19
Exploitation du centre de tri	22
L'unité de valorisation organique	23
Un procédé vieillissant	25
Exploitation de l'unité de valorisation organique	27
Les autres installations du SY.T.O.M	29
Le quai de transfert et l'enfouissement	30
La plateforme de verre	31
La communication	32
Présentation des actions de communication menées dans l'année	33
Le budget	35
Les dépenses de 2017	37
Les recettes de 2017	38
Annexe	39
Délibérations prises en 2017 (pour mémoire)	40



**Le SY.T.O.M en
bref**



Un syndicat au service des collectivités et des habitants de son territoire

Info chiffres

102 833 Habitants,

3 intercommunalités/38 communes

29 élus titulaires

29 élus suppléants

1 UTOM disposant :

1 centre de tri, 1 usine de compostage,

1 plateforme de stockage du verre,

1 quai de transfert

3 salariés

1 chargé de mission, 1 responsable administrative, 1 technicienne



Les compétences du syndicat

Le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauroux est un établissement Public Local qui exerce une mission de service public pour le compte de 102 833 habitants : **le traitement des déchets ménagers et assimilés.**

Créé en 1991, il se compose de 38 communes regroupées en 3 intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole
- Communauté de Communes Val de l'Indre/Brenne
- Communauté de Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse

Alors que les 3 collectivités ont conservé la charge de la collecte des ordures ménagères, le SY.T.O.M doit assurer, par transfert de compétence, les missions suivantes :



- **Le traitement des déchets secs et propres** en vue de leur recyclage.



- **Le traitement de la fraction humide** en vue de son compostage.



- **Collecte sélective de verre** en points d'apport volontaire.



- **Information et sensibilisation** (*renseignement des habitants, prévention des déchets*).



- **Gestion des installations du SYTOM** (*1 centre de tri, 1 usine de compostage, 1 quai de transfert, 1 plate-forme de stockage du verre*).

Dans ses propres installations, le SY.T.O.M trie les déchets recyclables et valorise la fraction organique des ordures ménagères.

Ses installations

L'arrêté préfectoral en date du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté N°2008-12-0145 du 11 décembre 2008 puis complété par l'arrêté N°2015-071-DDCSPP du 18 août 2015 autorise le SY.T.O.M à exploiter **une usine de tri et compostage des déchets ménagers mais également un quai de transfert et une plateforme de verre** situés allée des Sablons à LE POINCONNET.

Une fois collectés par les différentes collectivités adhérentes, les déchets « secs et propres » et « humides » qui sont produits sur le territoire du SY.T.O.M convergent directement ou non vers l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères du syndicat (U.T.O.M) dont l'exploitation a été confiée par Appel d'Offres à la Société COVED Environnement. En effet, pour les communautés de communes Val de l'Indre/Brenne et Pays d'Argenton/Creuse, une rupture de charge par quai de transfert est nécessaire pour optimiser le transport.

Du fait de l'éloignement de l'installation de traitement, les coûts de transport supplémentaires de ces collectivités supras, sont financés en intégralité par le syndicat.



Ses principaux interlocuteurs

COVED Environnement et Coved Négoce

Filiale du groupe PAPREC, COVED Environnement a succédé à la CISE puis CIDEME et est, désormais, **titulaire des contrats d'exploitation** des usines de tri (juillet 2014), de compostage (mars 1993) et de la collecte des points d'apport volontaire du verre (juillet 2015). Pour ce faire COVED Environnement emploie environ 40 personnes.

M. MANENQ Aurélien est l'interlocuteur privilégié du syndicat. En tant que Responsable d'Exploitation, il assure la gestion matérielle et humaine de l'UTOM mais aussi la collecte du verre.

Filiale du groupe Paprec, COVED Négoce est en charge depuis janvier 2006 de la **revente des matières premières recyclables** issues du centre de tri (hors verre et papier) et à destination des filières de valorisation. A ce titre, les emballages triés et mis en balles sont **rachetés par COVED Négoce** à la collectivité.

CITEO

CITEO, est née en juin 2017 suite au rapprochement d'Eco-Emballages, agréée pour la valorisation des **emballages ménagers** et Ecofolio, agréée pour les **papiers graphiques**. Cette fusion, envisagée depuis 2016 suite à une préconisation de la Cour des comptes, a pour objectif de mutualiser les moyens et l'expérience des deux organismes pour améliorer le recyclage des emballages et des papiers en France.

Pour cela, un fonds est constitué par les producteurs de ces matériaux (filière REP) dans le cadre d'un barème amont puis reversés en partie aux collectivités sous forme de **soutiens financiers aux produits triés**, pour contribuer au coût des opérations de collecte, de tri et de communication dans le cadre d'un barème aval.

En règle générale, ces derniers sont revus tous les 6 ans mais l'année 2017 a été une année de transition au cours de laquelle les différents contrat/barème ont été prolongés afin de permettre à l'état de finaliser la rédaction du nouveau cahier des charges définissant les objectifs à atteindre pour les 6 prochaines années dans le futur barème F.

Détail des prestations de service

Unité de traitement	Type de gestion	Localisation
UTOM du SY.T.O.M (centre de tri, compostage, quai de transfert et plateforme verre)	Marché d'exploitation (attribué à COVED Environnement)	Allée des Sablons 36330 LE POINCONNET
Quai de transfert	Régie (Cnté cnes Val de l'Indre/Brenne)	« Chaventon » 36500 BUZANCAIS
Quai de transfert	Régie (Cnté cnes Eguzon, Argenton, vallée de la Creuse)	« La Martine » 36200 SAINT MARCEL
Centre d'enfouissement	Privé (SEG/SUEZ)	« Chaume Lauzon » 36230 GOURNAY
Filière de reprise du verre	Privé (OI manufacturing)	VILLEURBANNE
Filière de reprise du plastique	Privé (COVED Négoc)	TOULOUSE
Filière de reprise de l'acier	Privé (COVED Négoc)	TOULOUSE
Filière de reprise de l'aluminium	Privé (COVED Négoc)	TOULOUSE
Filière de reprise des cartons	Privé (COVED Négoc)	TOULOUSE
Filière de reprise du papier	Privé (COVED Négoc)	TOULOUSE

Ses élus locaux

Le Comité syndical

Le SY.T.O.M est un syndicat mixte fermé sans fiscalité propre administré par un comité syndical. Celui-ci est conduit par le Président, Eric CHALMAIN et est composé de 29 élus titulaires qui sont désignés au sein des conseils communautaires des intercommunalités membres.

Le comité syndical est ***l'instance décisionnaire du syndicat***. Il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence du SY.T.O.M, elles-mêmes déterminées dans ses statuts. Entre autre, il règle les questions budgétaires, le fonctionnement courant, le suivi du marché d'exploitation de l'UTOM, les marchés publics...

Le Bureau

Il se compose du Président, de deux Vice-Présidents et de 9 membres désignés au sein du comité syndical. Son rôle est de ***préparer***, avec l'aide des services du SY.T.O.M, ***les dossiers*** qui seront présentés lors des séances plénières.



Eric CHALMAIN
Président
Châteauroux Métropole



Didier BARACHET
1^{er} Vice-Président
Châteauroux
Métropole



Michel GEORJON
2^{ème} Vice-Président
Châteauroux
Métropole



Christophe BAILLIET
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Patrick BAUCHE
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Daniel BIARD
Membre du bureau
val de l'Indre / Brenne



Didier DUVERGNE
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Hervé LEBRE
Membre du bureau
Eguzon, Argenton, vallée
de la Creuse ~~Creuse~~



Bernard GONTIER
Membre du bureau
Val de l'Indre / Brenne



Françoise LAURENT
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Nathalie PAWELZYK
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Jean-Pierre NANDILLON
Membre du bureau
Eguzon, Argenton, vallée
de la Creuse .Creuse.

Les commissions

Les commissions ont un rôle de **contrôle et de proposition**. Elles sont nécessaires dans le fonctionnement du comité syndical.

Le SY.T.O.M dispose de deux commissions :

- La commission d'Appel d'Offres est une instance légale et obligatoire (cf Code des Marchés publics) en charge de l'analyse des offres présentées par des entreprises. Elle se compose du Président, de 5 membres titulaires et 5 suppléants.
- La commission communication est, quant à elle, une instance consultative qui a pour but de réfléchir et de mettre en place le plan de communication du SY.T.O.M. Cette dernière rassemble 12 personnes, élus et techniciens.

Les administratifs et techniciens

Une équipe de 3 personnes (2.15 ETP) assure le **suivi administratif et technique** du syndicat, 1 chargé de mission, 1 responsable administrative et 1 technicienne.





**L'essentiel de
l'exercice 2017**



Interview du Président

L'année 2017 a été riche en événements pour le SYTOM de la Région de Châteauroux. Le Président Eric CHALMAIN nous en parle :

Quels sont les événements marquants de l'année 2017 ?

Pour ce qui est de positif, l'usine de tri a été définitivement réceptionnée au cours du premier semestre. Cette seconde année pleine d'exploitation, au gré d'ultimes améliorations du process, a permis de confirmer, de façon définitive, les excellentes performances de valorisation de notre outil.

Par ailleurs, l'UTOM a été triple certifiée ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001, en novembre 2017 qui permet de suivre et d'avoir une gestion précise des éventuels dysfonctionnements.

Pour le côté négatif, plusieurs événements d'usure de matériels ont confirmé l'obsolescence de l'usine de compostage, ce qui nous impose désormais d'agir vite.

En 2017, quels sont les résultats en matières de valorisation et de recyclage, il y a-t-il des progrès significatifs ?

Clairement, ma réponse est oui :

Aujourd'hui, un habitant du SYTOM produit annuellement 310 kg de déchets (340 kg/an/hab au niveau national) et nos usines permettent d'en valoriser 66% soit 11 229 T en 2017 (11 055 T en 2016).

Ce résultat assure au syndicat un moindre enfouissement (12 308 T en 2016 et



Eric CHALMAIN

11 007 T en 2017) et une performance de recyclage à l'habitant élevée avec 38 kg/an/hab (et 72 kg/an/hab avec les nouveaux plastiques) à comparer aux 37 kg valorisés au niveau national.

Qu'est ce qui peut l'expliquer ?

Tout d'abord d'un point de vue technique, les ultimes réglages de l'usine de tri ont permis d'améliorer encore sa performance, puis nous avons mis en place une communication adaptée et ciblée pour les usagers afin d'améliorer encore leurs gestes de tri : le film, les clips vidéos de valorisation, les affiches habitat collectif et salle de fêtes, les cahiers de jeux etc... C'est un effort de chaque instant, qu'il faut poursuivre.

Quelles sont les perspectives du syndicat ?

Désormais toute notre énergie va être consacrée à la modernisation de l'unité de valorisation organique afin notamment de répondre aux exigences de la loi de transition énergétique pour une croissance verte. Pour se faire, nous avons effectué différentes visites de sites, en collaboration avec le Cabinet Merlin, notre maître d'œuvre afin d'appréhender la technologie disponible la mieux adaptée à notre gisement ; l'objectif étant de favoriser le développement des bioénergies par la valorisation énergétique des déchets.

Aujourd'hui, nous sommes convaincus que la méthode la plus efficace et la moins onéreuse pour extraire la plus grande fraction fermentescible de notre collecte d'humides, va consister à produire une pulpe potentiellement méthanisable. Cela fait appel à des

techniques simples et éprouvées, qui au global, sont encore meilleures pour l'environnement que celles que nous avons précédemment choisies pour la production de compost.

Durant les travaux, les déchets humides seront évacués et probablement enfouis, par conséquent nous devons effectuer des travaux d'adaptation de notre quai de transfert pour le transit de ces déchets.

Enfin, et nous aurons l'occasion d'en reparler, plusieurs collectivités de l'Indre, nous ont contacté pour étudier la possibilité de traiter leurs recyclables dans notre usine de tri. Nous avons la capacité de répondre favorablement à ces demandes qui seront étudiées au cas par cas, avec le plus grand intérêt.



**Indicateurs
2017**

Principaux indicateurs

32 535 Tonnes entrantes



102 833 hab



+1%

par rapport à l'année précédente



3 669 T

35.7 kg/hab



13 696 T

133.2 kg/hab



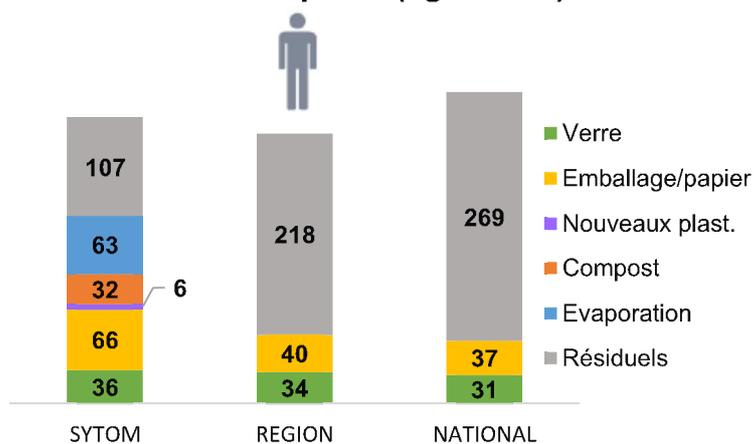
15 170 T

147.5 Kg/hab

Répartition des tonnes



Les résultats comparés (kg/an/hab)



Les écarts constatés entre les tonnages sont dus au stock et à la freinte (perte matière entre les tonnes entrantes et sortantes)

Principaux coûts à la tonne entrante

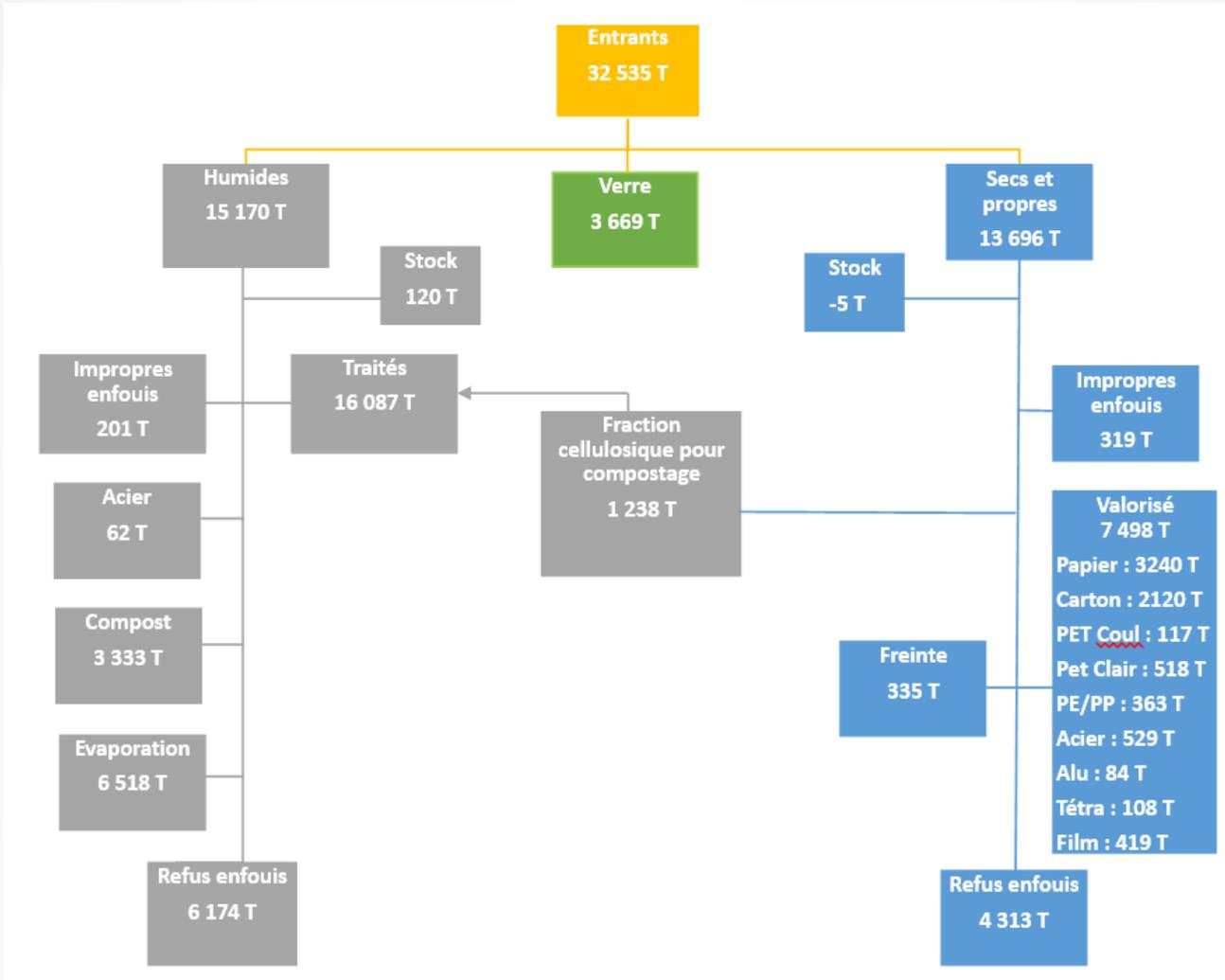
Usine de tri



Usine de compostage



Synthèse des tonnages





Le centre de tri modernisé



Un centre de tri moderne et performant



Info chiffres

8 millions d'euros d'investissement,

5 lignes de tri

5 trieurs optiques

3 nouveaux flux triés

1 nouvel espace pédagogique

6t/heure en 2 équipes

30 personnes employées

Moins de 1800 gestes/h/trieur

Une capacité de

17 000 T

entrantes

EVOL'UTOM 36

Présentation du centre de tri

Propriété du SY.T.O.M, le centre de tri, modernisé en 2015, à une capacité annuelle de 17 000 tonnes de déchets secs et propres, soit environ **6 tonnes/heure**.

Afin de faciliter le contrôle des engagements souscrits par l'Exploitant COVED, EVOL'UTOM 36, **une société dédiée**, a été créé par ce dernier pour la prestation d'exploitation.



L'outil industriel fait appel aux technologies les plus performantes et innovantes du moment et permet aux agents de travailler dans des conditions nettement plus confortables qu'auparavant. **La vingtaine d'opérateurs répartis en deux équipes** assure des missions de tri qualitatif en négatif. C'est pourquoi, ils sont appelés « valoristes ».



Les performances du nouveau process ont permis en 2016 d'augmenter de façon significative le taux de valorisation grâce notamment à sa **capacité à traiter de nouveaux déchets** (pots et barquettes plastiques, films, petits aluminiums...). Au final, c'est près de **3 000 tonnes de déchets ultimes qui ne sont plus enfouies**.

Le process

Le hall de déchargement couvert permet la réception, le stockage des collectes et intègre la ligne d'alimentation du process (en vrac ou sacs), composée d'une trémie ouvreuse de sacs. Les déchets secs et propres sont déposés au moyen de la chargeuse dans cette trémie qui permet l'ouverture des sacs, la libération des matières contenues et une bonne régularité d'alimentation.



La séparation granulométrique est effectuée par un trommel à tambour circulaire incliné, équipé de 2 mailles successives (Ø 80 mm sur la première moitié et Ø 300 mm sur la seconde moitié) permettant une séparation en 3 fractions :



- Les fines (< 80 mm) rejoignent un séparateur balistique pour la production d'une fraction fermentescible,
- Le flux principal passant 80/300 mm alimente les 5 trieurs optiques de séparation des plastiques et des fibreux,
- Le flux non-passant (> 300 mm) alimente la table de tri des « gros objets » (bâches, cartons...).

Le process dispose de deux séparateurs magnétiques type Overband pour le retrait des éléments ferreux (petits ou gros) et de deux séparateurs à courant de foucault pour les éléments non ferreux (petits ou gros).

Les flux de matières transitent par des convoyeurs vers les machines optiques qui assurent le tri avant de terminer vers la cabine de tri qui se compose de 5 lignes (gros objets, corps creux, refus/films, EMR et JRM)



Les produits triés sont pré-stockés dans des box de stockage mécanisés (remplissage/vidage automatisé) avant d'être conditionnés en vue de leur stockage.



Les balles ou paquets sont ensuite envoyés vers les filières de recyclage.

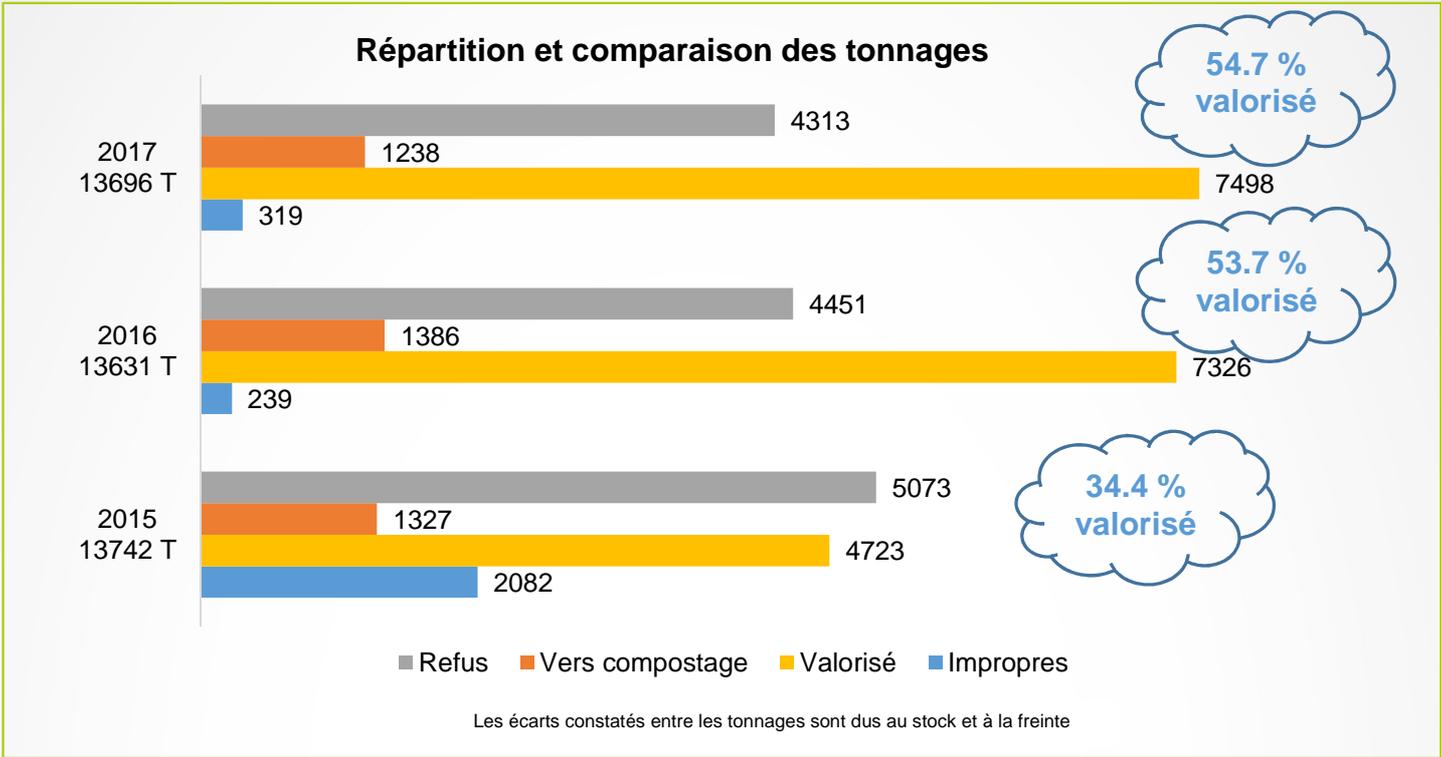
Travaux réalisés sur le centre de tri

L'année 2017 a été une année dans la continuité de 2016. Plusieurs ajustements et modifications ont été effectués pour rendre l'outil performant et améliorer les conditions de travail, notamment :

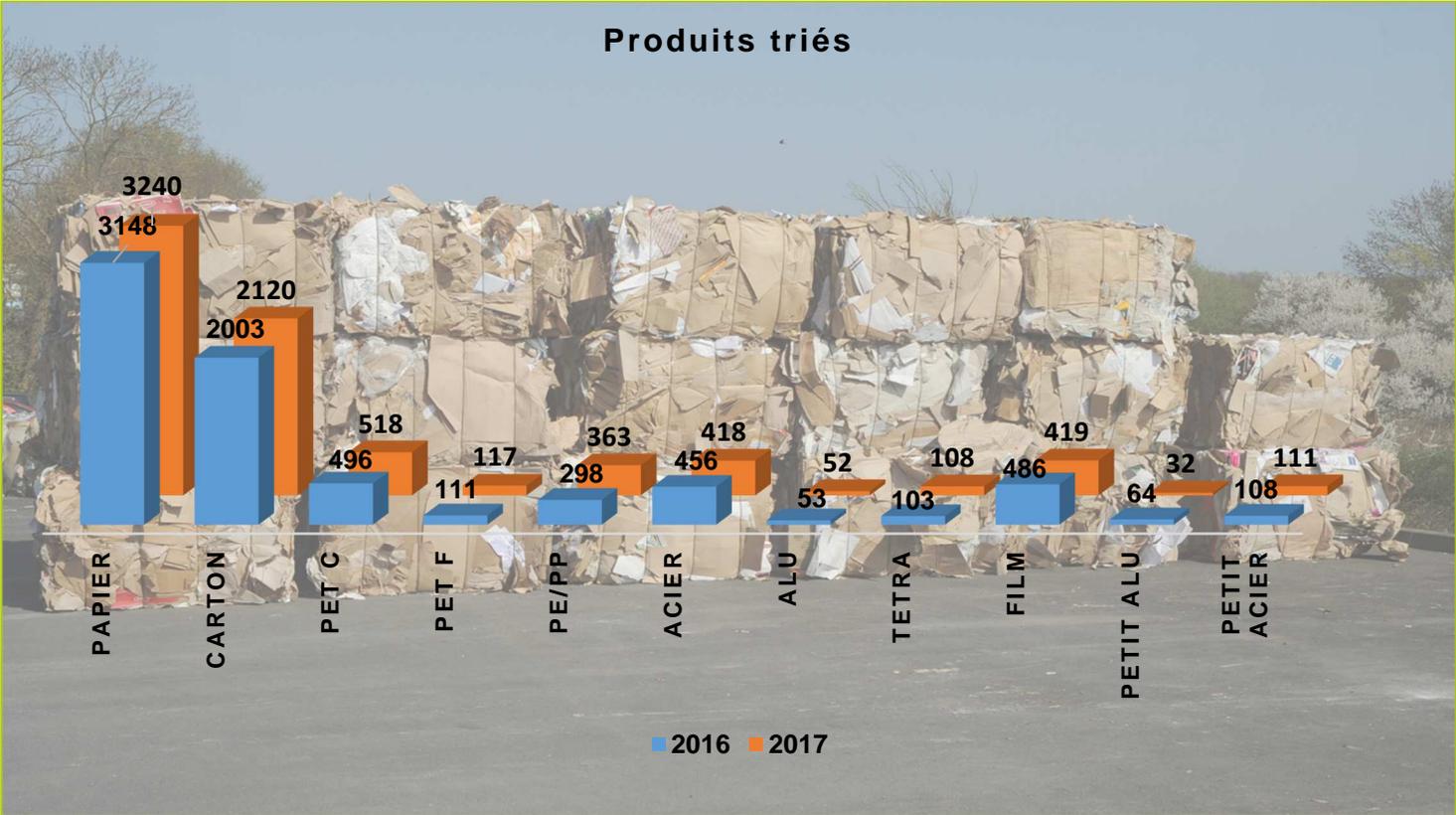
Travaux	objectifs
Mise en place de filets anti-envols	Améliorer la propreté aux abords du site
Création d'un portique d'accès piéton	Sécuriser l'accès piétonnier du site depuis la rue
Mise en place de ralentisseurs	Sécuriser la circulation des véhicules légers et lourds du site
Rehausses sur convoyeur	Eviter la fuite matières au sol
Préparation et obtention de la triple certification ISO 9001, 14001, OHSAS 180001	Permet de suivre et d'avoir une gestion précise des éventuels dysfonctionnements

Cette année, c'est donc environ 60 000 € qui ont été investis par l'exploitant et le SYTOM afin d'améliorer notre outil.

Exploitation du centre de tri



En 2017 le taux de valorisation continue d'évoluer + 1 % par rapport à 2016.





**L'unité de
valorisation
organique**



Quand les déchets deviennent amendement agricole

Info chiffres

Un processus complet de 3 mois

1.5 mois de pré-traitement fermentation

1.5 mois de maturation – affinage

2 postes

5 personnes employées

Une capacité de

22 000 T

entrantes

Un procédé vieillissant

Présentation du centre de compostage

L'Unité de Valorisation Organique (U.V.O) a été mis en service en 2001. Il permet de valoriser la fraction résiduelle des ordures ménagères grâce à un procédé de **fermentation et de maturation aérobie accéléré**.

Ce centre de **traitement mécano-biologique**, d'une capacité de 22 000 tonnes/an permet de produire **un compost normé NFU 44-051 épandu** sur les terres agricoles de notre région.



Le SY.T.O.M a confié l'exploitation de cet UVO à la société COVED à l'occasion d'un marché public qui prendra fin le 30 septembre 2019.

Fonctionnement de l'installation



Les déchets sont déversés dans une fosse de réception puis sont repris par un grappin piloté par un opérateur depuis une cabine.

La **séparation granulométrique** est effectuée par un trommel à tambour circulaire incliné, équipé d'une maille (\varnothing 180 mm) permettant une séparation en 2 fractions :

- Le flux principal passant (< 180 mm) est d'abord déferpillé (overband) puis il rejoint des bassins de **fermentation** où les déchets sont brassés par des vis sans fin montés sur des ponts roulants. Pour une meilleure dégradation de la matière, le produit est retourné, arrosé (eau et/ou lixivitats) puis aéré 3 à 4 fois par jours pendant 6 à 8 jours.

- Le flux non passant (>180 mm) est considéré comme du refus de tri et est envoyé vers le centre d'enfouissement.

Le produit sortant de la zone de fermentation est ensuite disposé en **andains de maturation** (16 andains).

Afin de bien **hygiéniser** le produit, il est nécessaire de réguler la température (minimum 55°) et de contrôler l'oxygène à l'intérieur des andains. Pour cela, ces derniers sont retournés, déplacés et aérés régulièrement. Cette opération permet, une nouvelle fois, d'accélérer la dégradation de la matière.

En fin de maturation (14 à 20 jours), le produit est chargé dans une trémie puis transporté, par un tapis, vers la zone d'**affinage**. Un second crible rotatif, équipé d'une maille de 8 mm ainsi qu'un double balistique permettent de séparer les inertes et autres refus de tri du compost fini.



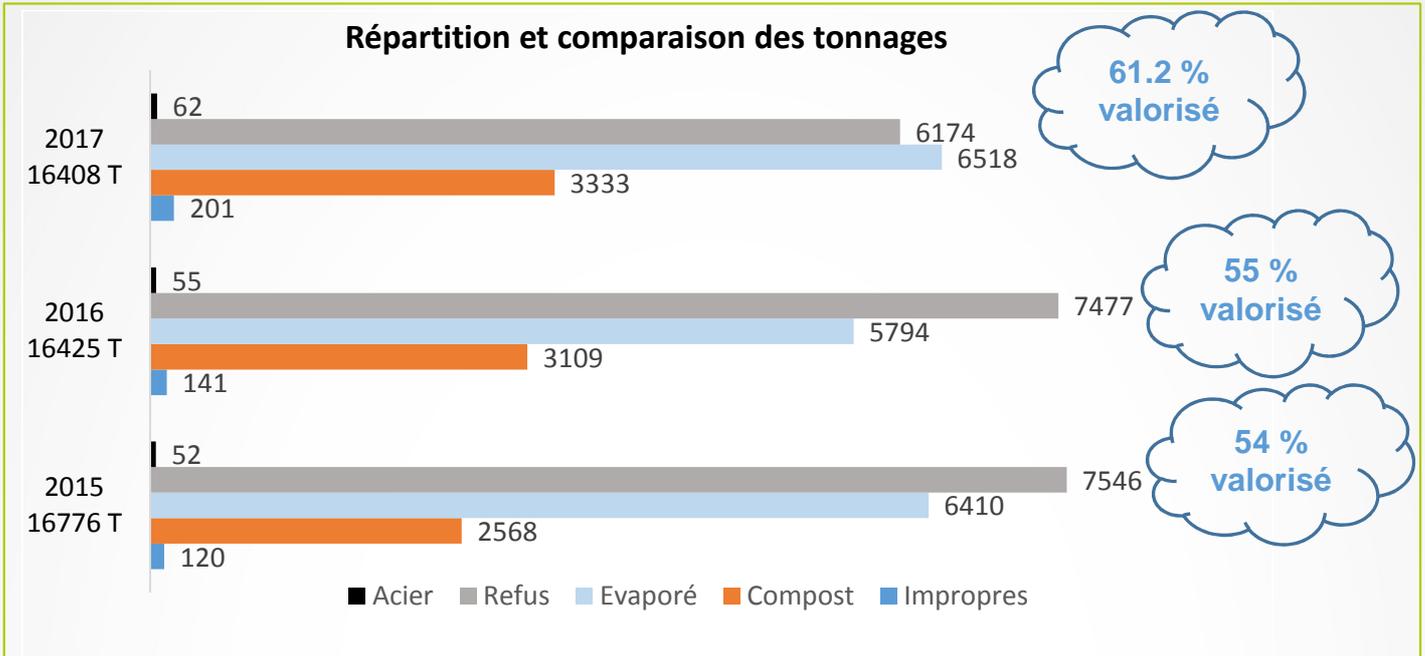
Le compost en attente d'évacuation, est stocké à l'extérieur des bâtiments, sur une plateforme dédiée.

Travaux réalisés sur le centre de compostage

Chaque année, en fonction des inventaires et des états des lieux réalisés, COVED élabore le plan de GER qui précise pour chaque équipement, les pièces à changer ou à réparer et les modifications générales à apporter aux installations. En 2017, les dépenses liées au GER se sont élevées à plus de 250 000 euros.

En vue de la future restructuration de l'usine, le syndicat a fait le choix de **réduire au strict minimum les dépenses de GER** (Gros Entretien et Renouvellement) pour les prochaines années.

Exploitation de l'unité de valorisation organique



2 905 T épandues

11 agriculteurs concernés

2 €/T

Norme NFU 44-051 : compost=produit

Des analyses effectuées par le **laboratoire AUREA** permettent d'assurer le **suivi de la qualité du compost** chaque mois et montrent que le compost produit satisfaisait à la norme NFU 44-051.

L'application de cette norme permet au SY.T.O.M d'envisager d'autres destinations pour le compost puisqu'il est qualifié **d'amendement organique** et n'est donc plus soumis au plan d'épandage suite à la modification de l'arrêté d'exploitation du 11 décembre 2008. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2009, le compost peut être vendu aux agriculteurs de notre région.

Résultat d'analyses 2017 :

Analyses réalisées par le laboratoire AUREA

	Unité	Valeur Norme	Valeur Moyenne
Éléments traces			
Chrome	Mg/Kg de MS*	120	48.5
Cuivre	Mg/Kg de MS	300	192.5
Nikel	Mg/Kg de MS	60	27.5
Zinc	Mg/Kg de MS	600	560.3
Cadmium	Mg/Kg de MS	3	2.2
Plomb	Mg/Kg de MS	180	81.1
Mercure	Mg/Kg de MS	2	0,4
Sélénium	Mg/Kg de MS	12	< 3,1
Arsenic	Mg/Kg de MS	18	< 4,2
Inertes et indésirables visuels			
Films Plastique	% de poids sec	0.30	0,02
Autres plastiques	% de poids sec	0.8	0,12
Verre+métaux	% de poids sec	2	0,33
Éléments pathogènes			
Oeufs d'hélmintes viables	g	Abs dans 1.5 g	absence
Salmonelles	g	Abs dans 1 g	absence
Composés Trace Organiques			
Fluoranthène	Mg/Kg de MS	4	0,138
Benzopyrène	Mg/Kg de MS	1.5	0,050
Benzonefluoranthène	Mg/Kg de MS	2	< 0,055

M.S* = Matière sèche



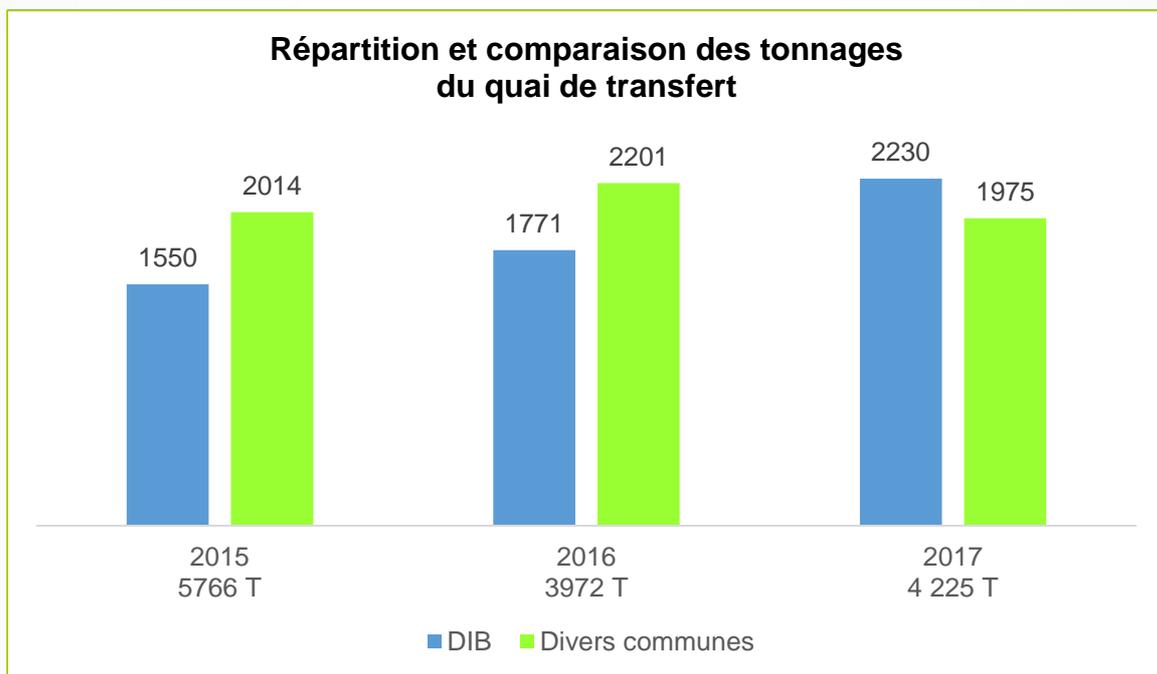
**Les autres
installations
du SY.T.O.M**



Les installations annexes

Le quai de transfert et l'enfouissement

Il ne transite par le quai de transfert que les **DIB** (Déchets Industriel Banal) des collectivités adhérentes au SY.T.O.M, des clients privés COVED. **Un employé** COVED est en charge du fonctionnement de cette installation.

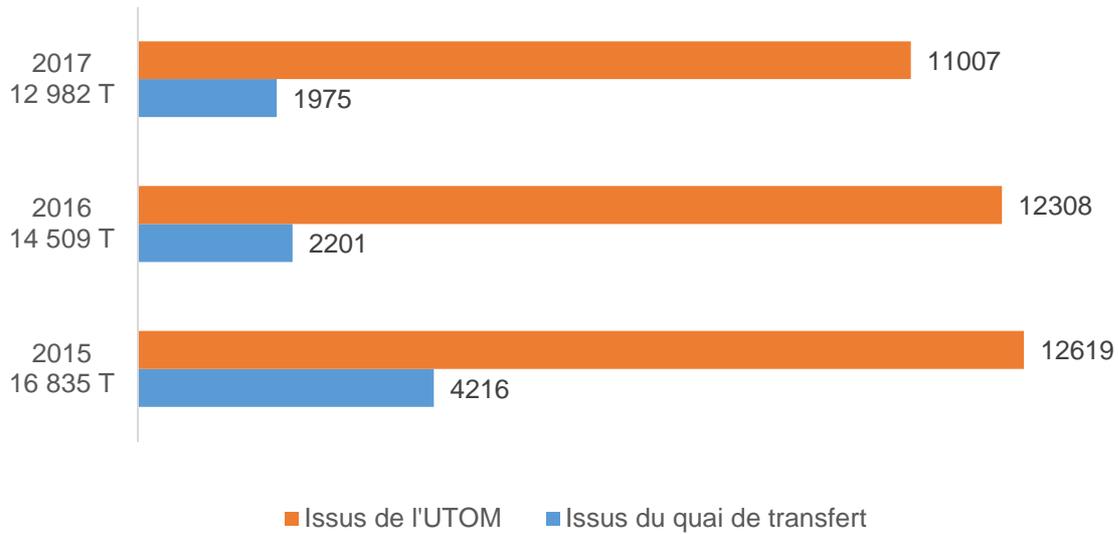


Les déchets qui passent sur le quai de transfert pour le compte de la collectivité sont ensuite acheminés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de la SEG à Gournay (36).

Les refus de tri et de compostage produits sur l'UTOM convergent également vers cette installation située à environ 30 km des usines.

Depuis la modernisation de l'usine de tri, les impropres du tri et du compostage sont comptabilisés en refus des usines.

Répartition et comparaison des tonnages enfouis



La plateforme de verre



Sur le périmètre du SY.T.O.M, le verre, en **apport volontaire**, est collecté tous les **quinze jours** par la société COVED. La fréquence est même hebdomadaire pour les colonnes situées à proximité des supermarchés. **Une rupture de charge** est faite sur la plate-forme verre de l'UTOM. Le but étant de **regrouper le verre** dans un plus grand contenant, le produit est stocké sur une dalle puis lorsque la quantité de chargement requise est atteinte, le verre est évacué vers une usine de traitement.

Comparaison des tonnages collectés





**La
communication**



Présentation des actions de communication menées dans l'année

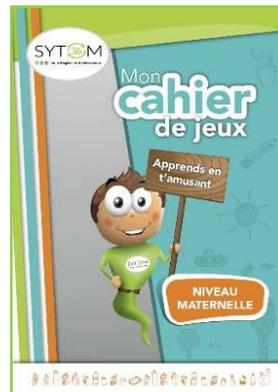
2017 est une année dans la continuité de 2016. La stratégie de communication pluriannuelle a été poursuivie et des actions ciblées ont été menées. Les contenus et outils ainsi réalisés ont été remis, prêts à l'emploi, aux communautés de communes qui ont diffusés ces outils.

Cible	Action	Document ou support	Date de réalisation
Grand Public	Sensibilisation au tri	Vidéo de présentation du cheminement des déchets de la maison jusqu'à sa valorisation	Septembre 2017
Habitats collectifs	Sensibilisation au tri	Affiche consignes de tri	Mai 2017
		Plaquette de présentation gardien d'immeuble	Mai 2017
Salle des fêtes	Sensibilisation au tri	Affiche consignes de tri	Février 2017
Scolaires	Sensibilisation au tri	Cahiers de jeux Cycle 2 et 3	Mars 2017
		Cahiers de jeux Maternelle	Décembre 2017
		Animation en motion design sur la valorisation des matières	Juin 2017



Motion design

Cahier de jeux



Affiche habitat collectif



Affiche salle des fêtes



Cette année encore, nos animateurs déchets sont intervenus auprès d'environ **370 personnes**.



Que ce soit via notre parcours pédagogique ludique et attractif, présent au sein de notre Unité de traitement des Ordures Ménagères ou par des interventions dans les établissements scolaires, associatifs et industriels, ces rencontres ont permis de sensibiliser les usagers à la réduction et au tri des déchets.



Le budget

Un budget maîtrisé



Info chiffres

Dépenses réalisées :

797 000 € d'investissement

4.9 M€ pour l'exploitation de l'UTOM

Recettes réalisées :

2.85 M€ de recettes de valorisation

5 M€ de participation des communes

Un budget
prévisionnel d'environ

12 millions

Les dépenses de 2017

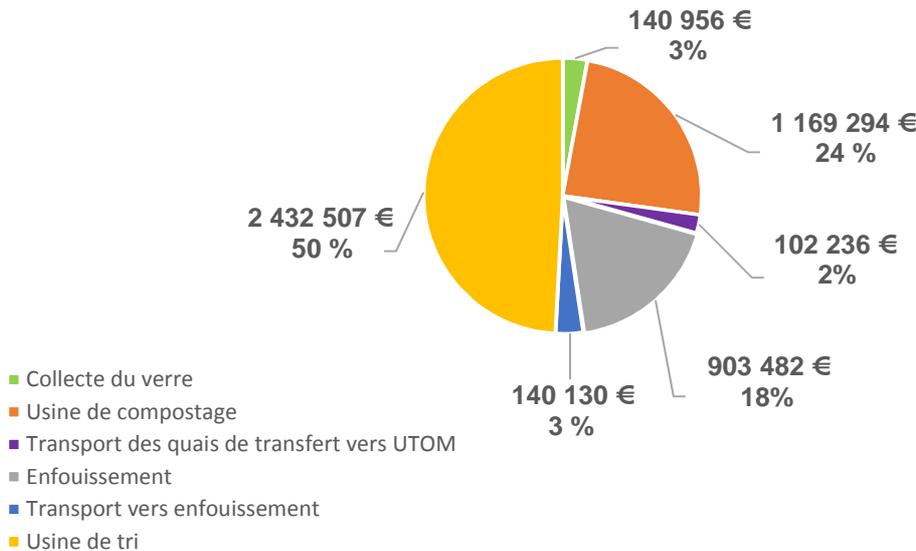
Section fonctionnement

Charges d'exploitation	4 903 194 €
Intérêts de l'emprunt	83 954 €
Charges de personnel	91 648 €
Amortissements et provisions	705 832 €
Remboursement aux collectivités (ambassadeurs)	39 000 €
Indemnités des élus	34 000 €
Communication	39 785 €
Divers	39 246 €
Total dépenses de fonctionnement	5 936 659 €

✓ En 2017, **les charges d'exploitation** ont diminué de 3 %.

✓ **Les charges d'exploitation** représentent à elles seules 83 % des dépenses.

Répartition des principales charges d'exploitation



Section investissement

✓ En 2017, **les dépenses d'investissement** sont principalement des achats de colonne à verre et le remboursement du capital de l'emprunt.

Construction	222 593 €
Capital de l'emprunt	509 091 €
Colonnes à verre	54 096 €
Frais d'études	11 511 €
Total dépenses d'investissement	797 291 €

Les recettes de 2017

Section fonctionnement

Contributions des communes	4 960 292 €
Subventions et soutiens	1 962 502 €
Frais de contrôle	5 195 €
Vente des produits triés	881 751 €
Total recettes de fonctionnement	7 809 740 €

- ✓ En 2017, **les recettes de fonctionnement** ont augmenté de 6 % en raison de l'application du soutien sur les tonnages 2016.
- ✓ **La participation des communes** représentent à elle seule 70 % des recettes. Elle s'élève en 2017 à 46.43 €/hab.

Détail de la vente et des soutiens des produits triés

	Tonnage		Reprise matériaux en €/t		Total reprise matériaux en €		Soutien Eco organisme en €/t		Total Eco-organisme		Total recettes	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017 estimés	2016	2017 estimés
Verre	3704	3505	23	24	87841	82365	7.34	7.48	27707	26216	115548	108581
Plastique	735	785			0		1013	1013	745766	795321	745766	795321
Ac nouv Plas	873	979	165	142	159051	139331	0	0	0		159051	139331
Carton	1432	1483	106	117	239637	244201	337	337	508880	523295	748517	767496
Films	569	421	18	18	10967	7577	0				10967	7577
Tetra	125	100	5	5	627	502	398	398	49852	39931	50479	40433
Papier	3112	3221	94	94	292528	302853	41	40	131669	128393	424197	431246
Acier	569	525	86	121	50221	57535	105	105	63019	55431	113240	112876
Alu	106	106	238	373	24609	26384	447	447	50152	50171	74761	76555
Compost	2643	2905	1.9	2	5022	5810			0	0	5022	5810
Compl. EE									187570	67363	187570	67363
CEELA									14640	14094	14640	14094
Total recettes					870503	866558			1779255	1700125	2649758	2566683

- ✓ En 2017, **les recettes d'investissement** sont en hausse en raison de la récupération du FCTVA sur la construction de l'usine de tri

Section investissement

Résultat 2016	1 068 332 €
Excédent de fonctionnement	1 316 769 €
Amortissements	705 832 €
FCTVA	1 125 740 €
Total recettes d'investissement	4 216 684 €



Annexe



Délibérations prises en 2017 (pour mémoire)

Comité Syndical du 1^{er} avril 2017

- Election de deux membres du bureau
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016
- Affectation des résultats 2016
- Budget Primitif 2017
- Eco-Folio – signature avenant prolongation de la convention pour 2017
- Délibération régime indemnitaire des élus locaux

Comité Syndical du 14 juin 2017

- Rapport annuel d'exploitation du centre de tri et de compostage pour l'année 2016 (intervention de M. Aurélien MANENQ – responsable du site)
- Rapport annuel sur la qualité du service public traitement ordures ménagères 2016
- Versement de l'intéressement à la COVED
- Délibération autorisant le Président à signer le marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration du centre de valorisation organique

Comité Syndical du 16 décembre 2017

- Débat d'orientation budgétaire 2018
- Transfert de crédit – Décision modificative n° 1
- Versement du solde 2016 de l'intéressement aux performances de valorisation
- Modification du tableau des effectifs
- Avenant n° 1 au marché de collecte du verre avec la COVED
- Facturation aux communes des déplacements de colonnes à verre
- Convention de mise à disposition de personnel de l'Agglomération Châteauroux Métropole
- Convention de mise à disposition de patrimoine mobilier et de personnel de la Ville de Châteauroux
- Prix de vente du compost
- Contrat pour l'action et la performance avec CITEO – emballages
- Contrat pour la perception du soutien financier avec CITEO – papiers
- Nouveaux contrats de vente des matériaux triés

Décisions 2017

2017-001 - PPCR Béatrice ALIBERT

2017-002 - PPCR Pauline TOUZET

2017-003 – reclassement Béatrice ALIBERT

2017-004 – reclassement Pauline TOUZET

2017-005 – accident de trajet Béatrice ALIBERT

2017-006 – avancement d'échelon Pauline TOUZET